

NLIS  
Santé et Services communautaires  
Affaires municipales  
Le 4 janvier 2012

### **Demandes de subvention dans le cadre du Programme de subventions de Terre-Neuve-et-Labrador, province amie des aînés**

Le gouvernement provincial accepte maintenant des demandes de subvention dans le cadre du Programme de subventions de Terre-Neuve-et-Labrador, province amie des aînés. Ce programme vise à offrir aux municipalités constituées, aux réserves et aux gouvernements communautaires inuits, ainsi qu'aux organismes d'aînés et groupes de retraités des subventions destinées à les assister dans leurs travaux de planification axés sur le vieillissement de la population. Il sera distribué 200 000 \$ au total à des municipalités et des organismes de toute la province.

« Le gouvernement provincial a la volonté de promouvoir la bonne santé des collectivités d'aînés dans toute la province et, pour ce faire, nous savons que nous devons nous associer aux municipalités et aux organismes d'aînés » explique l'honorable Susan Sullivan, ministre de la Santé et des Services communautaires et ministre responsable du Vieillissement et des Aînés. « Les projets financés par ce programme de subventions permettront aux collectivités et groupes d'améliorer la santé et le bien-être des aînés de la province et les aideront à créer des collectivités amies des aînés, qui apprécient à leur juste valeur les contributions de nos aînés » précise-t-elle.

Une collectivité amie des aînés est une collectivité où les politiques, les services et les structures visent à permettre à tous et à toutes, quel que soit leur âge, de vivre dans un milieu sûr, d'être en bonne santé et de continuer à participer pleinement à la vie de la société. Ce programme de subventions a été lancé en 2010 pour permettre aux municipalités et aux organismes de contribuer davantage à la création de collectivités amies des aînés.

En 2009-2010 et 2010-2011, 20 collectivités ont reçu des subventions communautaires dans le cadre du Programme, et 26 groupes ont été subventionnés pour divers programmes qui font la promotion du vieillissement en santé.

L'honorable Kevin O'Brien, ministre des Affaires municipales déclare : « Par leur leadership et leur participation à de nombreux organismes, les aînés jouent un rôle important dans nos collectivités. Les municipalités de toute la province de Terre-Neuve-et-Labrador sont parfaitement conscientes de l'incalculable contribution des aînés, et je les encourage à demander des subventions qui les aideront à améliorer la vie de leurs aînés. »

Ce programme de subventions est une initiative de la stratégie provinciale sur le vieillissement en santé. Cette dernière, lancée en 2007, a pour vision de faire en sorte que les personnes, les familles, les collectivités et l'ensemble de la société favorisent le

vieillesse en santé afin d'atteindre une santé et un bien-être optimaux. Les demandeurs doivent s'assurer que leur proposition de projet correspond à une ou plusieurs des priorités de la stratégie : reconnaissance des aînés; mise en valeur de la diversité; collectivités favorables; bien-être financier; santé et bien-être associés à l'emploi; et éducation et recherche.

« Donner aux aînés des ressources pour maintenir un mode de vie actif est une priorité pour les municipalités » explique le maire Churence Rogers, président de l'organisme Municipalities Newfoundland and Labrador. « Les subventions pour collectivités amies des aînés permettent aux collectivités de notre province de répondre aux besoins de notre population vieillissante. »

Le budget 2011 (*Budget 2011 Standing Strong: For Prosperity. For Newfoundland and Labrador*) comprenait d'importants investissements pour aider les programmes et services destinés aux aînés de la province, notamment 56,2 M\$ pour continuer l'établissement du nouveau centre de soins à long terme de St. John's; 3 M\$ pour augmenter la capacité d'accueil du centre de soins de longue durée de Corner Brook et 2,4 M\$ pour porter la subvention pour les foyers de soins personnels de 1 717 à 1 800 \$. En outre, il a été alloué 250 000 \$ pour la mise en application de la loi sur la protection des adultes (*Act Respecting the Protection of Adults*) qui remplace la *Neglected Adults Act*.

Les demandes de subvention doivent être remises au plus tard le 15 février 2012. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme, y compris le formulaire de demande et les lignes directrices (en anglais et en français), consultez le site suivant : [www.health.gov.nl.ca/health/grantsfunding/age\\_friendly.html](http://www.health.gov.nl.ca/health/grantsfunding/age_friendly.html).

- 30 -

Renseignements pour les médias :

Jennifer Tulk  
Directrice des communications  
Ministère de la Santé et des Services  
communautaires  
709-729-1377, 699-6524  
[jennifertulk@gov.nl.ca](mailto:jennifertulk@gov.nl.ca)

Ken Morrissey  
Directeur des communications  
Ministère des Affaires municipales  
709-729-1983, 685-6612  
[kenmorrissey@gov.nl.ca](mailto:kenmorrissey@gov.nl.ca)

Gail Woodfine  
Agente en marketing et communications  
Municipalities Newfoundland and Labrador  
709-753-6820  
[marketing@municipalitiesnl.com](mailto:marketing@municipalitiesnl.com)

2012 01 04